

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2013

L'an deux mille treize, le 28 mars à 18 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat mixte du SCOT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Castelnau d'Estrètefonds, sous la présidence de Monsieur Eric OGET, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou :	Mr BOURGEOIS J.L.
CC de Save et Garonne :	Mrs BOISSIERES J., ESPIE J.C., LACOME J.L., LAGORCE P., NEBOUT D., SAINT PAUL A. et TAGNERES B.
CC du Val'Aïgo :	Mr OGET E.
CC du Frontonnais :	Mrs AUSSEL E., BERGON F., DESTAMPES C., FARDOU M., PETIT P., VASSAL J.P et VIDAL L.
CC de Cadours :	Mr CLUZET A.

Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs CIERCOLES Ch. par BLANC M., CUJIVES D. par BOURGEOIS J.L.
CC du Frontonnais :	Mrs LEGRAND A. par DUPUY D., Mme GIBERT J. par Mr AUSSEL E.
CC de Cadours :	Mrs ZACCARIOTTO Cl. par PARDO A.

Délégués titulaires absents :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs CALAS D., CIERCOLES A. et VIDAL J.F.
CC de Save et Garonne :	Mr CAMPOS F.
CC du Val'Aïgo :	Mme TERRANCLE I., Mrs BOUDET J-C., RAYSEGUIER J-L. et ROUX D.
Commune à compétence SCOT :	Mr SARRAU B.

Nombre de délégués :

En exercice : 31
Titulaires présents ou représentés : 22

VOTANT : 22

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n ° 04 – 2013 :

Approbation du Compte Administratif 2012

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du Budget Principal du Syndicat Mixte relatif à l'exercice 2012 et présente le détail des dépenses effectuées et celui des recettes encaissées.

Le Comité Syndical examine l'exécution du Budget qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	154 356.08
Recettes :	162 670.42
Résultat de l'exercice 2012 :	8 314.34
Reprise des résultats antérieurs :	14 805.58
Résultat à affecter au BP 2013 :	23 119.92

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	15 942.87
Recettes :	5 257.96
Résultat de l'exercice 2012 :	- 10 684.91
Reprise des résultats antérieurs :	- 11 315.26
Résultat de clôture 2012 :	- 22 000.17
Restes à réaliser 2012 :	7 324.00

Considérant que le Compte Administratif dressé pour l'exercice 2012 par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Le Comité Syndical,

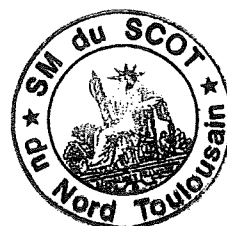
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article unique : **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2012 du Budget Principal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signés au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Date de la convocation : 21/03/2013
Date d'affichage : 21/03/2013
Certifié exécutoire le : 09/04/2013
Affichée le : 09/04/2013



Eric OGET
Président